

Elections Samedi 04 mai 2024

APPEL A CANDIDATURES

L'Assemblée Générale de notre association **Akita Américain Club de France** qui aura lieu le Samedi 04 mai 2024 au **Château de la Loyère – 71530- Fragnes-la-Loyère** - procédera au renouvellement statutaire partiel des membres du comité, soit **3** postes.

Rappel : Cet appel à candidatures s'adresse aux adhérents à jour de cotisation 2024 et ayant adhéré « sans interruption » depuis le 04 mai 2021.

Les mandats arrivant à échéance et à pourvoir pour 6 ans sont :

LEROY NAPOLI Caroline
VALDAN Olivier
LEMAIRE Pierre Alexandre

Nous rappelons que :

- les membres sortants sont rééligibles,
- pour être éligibles au comité, il faut être français, majeur, jouir de ses droits civiques et être membre de l'association sans interruption depuis **rente-six mois révolus à la date du scrutin**.
- ne sont pas éligibles, les personnes achetant habituellement des chiens pour les revendre,
- être en adéquation avec la convention des élections (Règlements intérieur et statuts du club).

Les membres de la Commission des élections sont :

VALDAN Valérie (Présidente), et **MOTSCH Maria**.

Les dossiers se composent obligatoirement :

1. D'un acte de candidature manuscrit et signé justifiant la motivation du candidat, ainsi que l'historique de ses activités pour le Club.
2. D'une déclaration manuscrite sur l'honneur et signée attestant ne pas acheter habituellement des chiens pour les revendre.
3. D'un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois (la demande peut être faite sur internet <https://cjin.justice.gouv.fr>)
4. La copie d'une carte d'identité, recto/verso (sauf pour les membres sortants)
5. Les candidats professionnels, ou leur conjoint s'ils sont candidats doivent être en règle avec les administrations.

Ils sont à adresser par **courrier postal et UNIQUEMENT EN LETTRE SUIVIE, ou Recommandée**, sous peine de nullité, à :

SCP Araceli CARBONIE et Yolène BERENGUER
Commissaires de Justice associés
29, rue de la Halle
46200 SOUILLAC

Date de réception maximum 23 mars 2024

Aucun dossier ne se sera accepté s'il n'est pas complet, et non reçu à la date du 23 mars,) ou si le dossier est envoyé à une autre adresse.

Les candidatures seront validées par la commission des élections par moyens informatiques autorisés par notre règlement (mails) et les candidats seront informés de la décision par mail également. Si une candidature est rejetée, le candidat recevra EN PLUS DU MAIL un courrier recommandé avec accusé de réception justifiant le rejet de sa candidature.